

Séance du 24 juin 2024

**Nombre de
 conseillers**

- en exercice	14
- présents	9
- votants	13
- absents	5
- exclus	0
- vote pour :	13
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	17/06/24

Délibération n°
 CM20242406-02

OBJET

**CREATION DE
 POSTE RELEVANT
 DU CADRE DES
 ADJOINTS
 TECHNIQUES
 TERRITORIAUX**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Planioles sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, FARGUES Alain, GARCETTE Pascale, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane,
Etaient absents/excusés : Lucette CARSAC, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, LACHERET Jean-Christophe (pouvoir à ROURA Guillaume) MONTJAUX Morgan, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT Guy).

Secrétaire de Séance : Jocelyne LECORNE

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui stipule que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de remplacer un adjoint technique principal de 2ème classe qui va être mis à la retraite pour invalidité à l'expiration des droits à congés de longue maladie à compter du 05 juillet 2024,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le recrutement d'un adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint technique de catégorie C, à compter du 1^{er} juillet 2024. Cet emploi permanent est ouvert sur 16 heures hebdomadaires.
- De donner tous pouvoirs au Maire pour signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme, le 24 juin 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Prefecture
 le 25/06/2024
 et publication ou notification
 du 25/06/2024

Le Maire,
 Guy LACOUT

